

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 20 septembre 2018**

**Rapporteur :  
Monsieur Jean-Paul COZIEN**

**N° 37**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 28/09/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 27/09/2018 (accusé de réception du 27/09/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Rapports des délégataires du service public de l'eau potable**

**Conformément aux dispositions de l'article L 1411-3 du C.G.C.T., il est demandé au conseil communautaire de prendre acte des sept rapports des délégataires de l'eau potable.**

**\*\*\***

Les rapports rédigés dans ce cadre, portent sur l'année 2017 et sont établis par les délégataires du service public de l'eau potable (SAUR et VEOLIA EAU)

Ainsi, nos délégataires gèrent, au travers de différents contrats, l'ensemble du patrimoine de la collectivité sur les territoires délégués :

6 unités de production d'eau potable ;

Près de 1250 km de réseaux d'eau potable ;

20 réservoirs.

L'année 2017 a permis d'enregistrer les évolutions suivantes :

- Le nombre d'usagers est en nette évolution + 3,4 % par rapport à 2016, avec un chiffre total de 42 799 usagers au 31 décembre 2017.
- Les volumes facturés ont augmenté en 2017 de 2,1 % avec des hausses significatives sur certaines communes comme Plonéis. Au total, le volume facturé a été de 4 643 506 m<sup>3</sup>.
- Le rendement du réseau s'est amélioré avec un chiffre de 90,8 % contre 88,8 % en 2016.

- La qualité de l'eau a été 100 % conforme au niveau de la microbiologie et 99,6 % sur les paramètres physico-chimiques.

- Au niveau de la clientèle, le taux de réclamations est toujours bas avec 0,24 réclamation pour 1000 abonnés. Sur 2017, les délégataires ont reçu 10 réclamations écrites.

Enfin, il convient de noter que le prix de l'eau potable sur l'exercice 2017 n'a pas augmenté. Il s'élève ainsi à 1,86 €/m<sup>3</sup> TTC, prix nettement inférieur à la moyenne départementale qui est de 2,24 €/m<sup>3</sup> TTC.

\*\*\*

Le conseil communautaire en prend acte.